

« A3K.EXPORT »
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 3 AVENUE DES ÉCOLES

14120 MONDEVILLE

R.C.S : 878 004 894 CAEN

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 02/06/2024

Les associés de la Société « **A3K.EXPORT** », au capital de 10 000,00 Euros, se sont réunis au siège social, au 3 AVENUE DES ÉCOLES - 14120 MONDEVILLE.

Sont présents :

- **Monsieur Ahmed ELKHOLAFY**, associé-Gérant,
- **Madame Zohra ELKHOLAFY**, associé.

L'Assemblée Générale est présidée par **Monsieur Ahmed ELKHOLAFY** en sa qualité de Gérant.

Les résolutions de l'Assemblée Générale des associés porteront sur :

- Le changement de domicile du Gérant et l'associée,
- Le transfert de siège social,
- La modification corrélative des Statuts,
- Les pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Première résolution

Monsieur Ahmed ELKHOLAFY, associé-Gérant et **Madame Zohra ELKHOLAFY** associée de la société « **A3K.EXPORT** », domiciliés au **3 AVENUE DES ÉCOLES - 14120 MONDEVILLE**, décide de son changement d'adresse.

La nouvelle adresse étant :

« 1 RUE DU PETIT BOIS - 14840 CUVERVILLE ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide du transfert de siège social de la Société.

Auparavant, la Société était domiciliée au « **3 AVENUE DES ÉCOLES - 14120 MONDEVILLE** ». Elle sera désormais domiciliée à l'adresse « **1 RUE DU PETIT BOIS - 14840 CUVERVILLE** ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Cette deuxième résolution modifie ainsi l'Article 4 des Statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

INITIALEMENT :

Le siège de la société est fixé à : 3 avenue des écoles 14120 MONDEVILLE

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

APRES PV AGE DU 02/06/2024 :

Le siège de la société est fixé à : 1 Rue du Petit Bois - 14840 CUVERVILLE

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent Procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités légales.

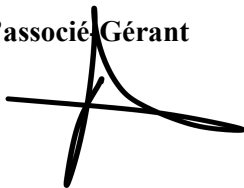
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures

L'associé Gérant

A stylized, bold signature in black ink, consisting of a large 'A' shape with a horizontal crossbar and a vertical stroke extending downwards.

L'associée

A stylized signature in black ink, resembling a large 'Z' or a series of connected loops.